**FICHE 2.2.2**

**ADAPTER LES POLITIQUES D’ATTRIBUTION**   
**AUX ENJEUX DU VIVRE ENSEMBLE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 2**  **Axe 2** | **Enjeu : Conforter et adapter les politiques d’attribution pour favoriser la mixité sociale** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Des outils juridiques, financiers, partenariaux ont été développés dans le cadre de l’accord collectif intercommunal (ACI) pour mener des politiques d’attribution concertées en faveur de l’équilibre de peuplement au sein des programmes HLM * Mais il apparaît que, les bases de la stratégie de peuplement étant posées, il y a nécessité de passer à une seconde étape plus connectée aux pratiques concrètes d’attribution et aux réalités de l’ambiance des quartiers évaluée « au fil de l’eau » pour faire face plus rapidement aux évolutions constatées. Il s’agit d’articuler ce cadre d’intervention général avec les remontées issues du terrain (groupe GUP, coordinations de travailleurs sociaux…) en vue d’une plus forte réactivité sur les évolutions de peuplement qui se produisent sur les sites (spécialisation aggravée, regroupements communautaires…) et gérer leurs effets. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Optimiser et pérenniser les mesures de l’ACI favorisant le maintien de la mixité sociale, en particulier : l’exonération du surloyer HLM dans les quartiers prioritaires la dérogation aux plafonds de ressources dans les quartiers prioritaires le financement de la vacance volontaire dans les programmes HLM les plus spécialisés * Exercer une vigilance renforcée sur les évolutions de peuplement des quartiers prioritaires pour intervenir avec réactivité. * Renforcer la coordination des réservataires pour anticiper les effets de certaines attributions. |
| **Réalisations attendues** | * Maintenir les dispositifs de l'ACI permettant le maintien de la mixité sociale * Maintien voire développement du recours des bailleurs sociaux aux outils de l’ACI * Gestion concertée des contingents Villes, Etat, collecteurs 1% logement (remise à disposition des contingents, critères communs…) * Réalisation d'une enquête de mobilité résidentielle (sortants-entrants) pour mieux connaitre l'évolution du peuplement des quartiers. |
| **Effets attendus** | * faciliter l'accès et maintenir les populations stabilisantes dans les quartiers prioritaires. * Mieux appréhender les effets des évolutions de peuplement |
| **Echelle Territoriale** | Communes du Contrat de Ville  Quartiers prioritaires de la politique de la ville |
| **Animateur** | Tour(s)plus |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | Etat, villes, Département, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement  Dispositifs :  PLH, ACI, convention intercommunale de mixité sociale, fichier partagé de la demande HLM, PPGD, PDALPD |
| **Financements mobilisables** | Aide de Tour(s)plus à la vacance volontaire |
| **Calendrier** | 2015 et suivants |
| **indicateurs de réalisation** | Montant d’exonération de surloyers  Nombre d’entrants dépassant les plafonds de ressources HLM  Nombre de logements vacants financés par Tour(s)plus  Nombre de remises à disposition de logements Etat et collecteurs du 1% logement |
| **Indicateurs d’effets** |  |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | AT jeunesse  Poursuivre les efforts de répartition territoriale de l’accueil des ménages les plus démunis  Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l’occupation du parc social  Se doter des moyens adaptés d’observation et de suivi du peuplement des quartiers du contrat de ville |